

GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CC DE LA PLAINE DIJONNAISE
Lot 2 - ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS
ACTE D'ENGAGEMENT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Le pouvoir adjudicateur :	CC Plaine Dijonnaise	Genlis	Longchamp	Smictom
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances (articles R2191-59 à R2191-61 du code de la commande publique)	Monsieur le Président	Monsieur Le Maire, Martial MATHIRON	Madame le Maire	Mr CHETTA Daniel Président
Comptable public assignataire des paiements :	Service de gestion comptable d'AUXONNE, 1 Rue des pêcheurs 21130 AUXONNE			
Durée de validité de l'offre	Jusqu'au 31/12/2023			

NOTE : Les documents imposés par le [code de la commande publique](#) doivent être remplis et joints tant par les intermédiaires que par les Sociétés d'assurances et tout membre connu d'un groupement.

I) LE CANDIDAT

Veuillez donner les coordonnées de toutes les personnes participant au contrat (Entreprise d'assurance, Mutuelle, agent général, courtier...), qu'il s'agisse de coassureurs, lignes successives, assureurs spécialisés sur tout ou partie des risques....

A) L'(es) entreprise(s) d'assurance	Assureur 1	Assureur 2
Nom de l'entreprise d'assurance	SMACL Assurances SA	SMACL Assurance SAM
Nom de la personne pouvant engager la Société	Christelle BERGER	Christelle BERGER
Adresse	141 Avenue Salvador Allende	141 Avenue Salvador Allende
Code Postal	79031	79031
Ville	Niort Cedex 09	Niort Cedex 09
Pays	France	France
SIRET	833 817 224 000 29	301 309 605 00410
NAF	6512Z	6512Z
Personne à contacter	Sandrine MORNET-GAIE	Sandrine MORNET-GAIE
Téléphone	05 49 32 56 00	05 49 31 56 00
Fax	05 49 32 33 77	05 49 32 33 77
E MAIL	souscription-partenariat@smacl.fr	souscription-partenariat@smacl.fr

Si plusieurs assureurs participent à la couverture du risque, veuillez compléter et le cas échéant reproduire ce cadre pour porter les coordonnées de toutes les entreprises d'assurances.

-

Acte d'engagement – Dommages aux biens – Groupement de commandes de la


 CC PD – Marché 2023-01 S²LO

B) L'(es) intermédiaire(s)	Intermédiaire 1	Intermédiaire 2
Nom de l'intermédiaire		
Nom de la personne pouvant engager l'intermédiaire		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Pays		
SIRET		
NAF		
Statut de l'intermédiaire		
• Agent général	OUI () NON ()	OUI () NON ()
• Courtier	OUI () NON ()	OUI () NON ()
• Autre (à préciser)	OUI () NON ()	OUI () NON ()
Personne à contacter		
Téléphone		
Fax		
E MAIL		

Eléments de calcul de la prime (NB les biens propriété d'une collectivité et occupé par une autre collectivité assurée, ne sont pas déclarés 2 fois)	Superficie en m²
CC PD	11 606
CC PD - Funérarium	328
GENLIS	30 088
LONGCHAMP	5 642
SMICTOM	645
Tous les biens	48 309 m²

(*) Définition de la superficie :

- Superficie Développée : OUI (X) NON ()
- Superficie habitable : OUI (X) NON ()
- Surface de plancher : OUI (X) NON ()
- S.H.O.B. : OUI (X) NON ()
- S.H.O.N. : OUI (X) NON ()

Les caves, combles et greniers ne sont pas forcément comptabilisés

--

INFORMATIONS SPECIFIQUES SI LE RISQUE EST PLACE AUPRES DE PLUSIEURS ASSUREURS

L'absence de réponse au cadre suivant correspond à l'acceptation de garantie du risque à 100% auprès d'une seule entreprise d'assurance (sans coassurance, sans assureur spécialisé, sans lignes successives...).

Si plusieurs entreprises d'assurance couvrent le risque, veuillez compléter le cadre suivant :

Le risque est il placé à 100% au jour du dépôt des offres ?	OUI (<input checked="" type="checkbox"/>) NON (<input type="checkbox"/>)
Dans la négative, délai maximal pour placer le risque à 100%	
Nature du groupement (précisez) :	
<ul style="list-style-type: none"> • co assurance.....(<input type="checkbox"/>) • lignes successives,(<input type="checkbox"/>) • différents assureurs spécialisés.....(<input type="checkbox"/>) • Autre (à préciser).....(<input type="checkbox"/>) • Groupement conjoint non solidaire 	SMACL Assurances SA : assureur IARD hors garanties « Protection Juridique et Protection Fonctionnelle » SMACL Assurances SAM : assureur « Protection Juridique » et « Protection Fonctionnelle »

	En cas de co-assurance (*)	Lignes successives (*)	Assureurs spécialisés (*)
Si OUI, précisez le nom			SMACL Assurances (SA) : >Porteur des risques autre que « Protection juridique et Protection fonctionnelle ».
Apériteur (assureur N°1) :	%		
Assureur n°2 :	%		
Assureur n°3 :	_____ %		
TOTAL =	%		>Gestionnaire du contrat et des primes >Gestionnaire des prestations des toutes garanties.
			SMACL Assurances (SAM) : >Porteur des risques « Protection juridique et Protection fonctionnelle » à hauteur de 100%.
Taux de co-assurance ou de placement garanti par l'assureur :	Tx apérit° = % <u>Coass</u> = <u>%</u> Total = %	Tx apérit° = % <u>Coass</u> = <u>%</u> Total = %	Tx apérit° = 100 <u>%</u> <u>Coass</u> = <u>%</u> Total = 100 <u>%</u>

(*) : si besoin, le candidat précisera (par exemple : en option, en variante...)

Tx apérit° = Taux d'apérition

Acte d'engagement – Dommages aux biens – Groupement de commandes de la

Coass = Taux de co-Assurance ou Taux de placement (si besoin précisez)
 Total = Total garanti par l'apériteur

(*) Lignes successives : détailler les lignes accordées et si besoin la co-assurance proposée.

La collectivité se libérera de sa dette vis-à-vis de l'ensemble des membres du groupement en payant la prime par virement administratif sur le compte suivant :	
RIB ou RIP joint	OUI (<input checked="" type="checkbox"/>) NON (<input type="checkbox"/>)

II) OFFRE TECHNIQUE ET TARIFAIRES

A- SOLUTION DEMANDEE

Rappel : les réserves sont autorisées dans l'esprit de l'article VII B de la circulaire du 24/12/2007.

Franchise (art 2.7 des CP)	TAUX HT en €UROS par m ²	PRIME en € TTC calculée sur 48 309 m ² 47 764 m ²
Toutes garanties demandées		57 780,51 € TTC

Il sera établi une facture par entité juridique. Charge à la Communauté de communes de récupérer la cotisation pour le funérarium. Il est précisé qu'un tableau des cotisations des risques sera fourni à l'établissement du contrat.

Communauté de Communes Plaine dijonnaise - Assiette 11 389 m²:

Offre de base : 11 047,33 € HT – 11 995,09 € TTC (*) Taxe terrorisme incluse Soit un taux de 0,97 € HT/m²

Commune de GENLIS – Assiette 30 088 m²

Offre de base : 32 194,16 € HT – 34 935,07 € TTC (*) Taxe terrorisme incluse Soit un taux de 1,07 € HT/m²

Commune de LONGCHAMP – Assiette 5 642 m²

Offre de base : 8 406,58 € HT – 9 129,59 € TTC (*) Taxe terrorisme incluse Soit un taux de 1,49 € HT/m²

SMICTOM – Assiette 645 m²

Offre de base : 1 580,25 € HT – 1 720,76 € TTC (*) Taxe terrorisme incluse soit 2,45 € HT/m²

Seulement si concerné : sans objet

Prime minimale annuelle irréductible : € TTC

Si l'année d'assurance n'est pas égale à 12 mois, veuillez confirmer que la prime minimale irréductible sera calculée prorata temporis OUI () NON (), dans la négative précisez

TAUX : Taux en €/m² HT de surface définie, y compris Catastrophes Naturelles et attentats. Ce taux est contractuel.

Donner la liste des réserves ou amendements formulés par l'assureur : veillez à préciser le nombre de réserve et ou de pages.

5 observations - Cf Annexe N° 2 à l'acte d'engagement « observations »
Cf Annexe N° 3 à l'acte d'engagement « Prévention »

B) VARIANTES

Rappel : les variantes librement proposées par les assureurs sont autorisées et pourront s'inspirer du contenu du cahier des charges.

Définition des garanties de la variante :	
Définition des montants de garantie de la variante :	
Définition de la franchise variante :	
*Assiette de cotisation	
Taux de prime HT	
Estimation de la prime annuelle en € TTC	
Prime minimale annuelle irréductible en € TTC	
l'assureur s'engage à ne pas résilier le contrat pour quelque cause que ce soit, sauf retrait d'agrément, et ce notamment, par dérogation à la clause de résiliation annuelle, pendant	<p style="text-align: right;">années</p> <p>soit jusqu'au 31/12/aaaa</p>

Seulement si concerné :

Prime minimale annuelle irréductible : € TTC

TAUX : Taux en €/m² HT de surface définie, y compris Catastrophes Naturelles et attentats. Ce taux est contractuel.

- Précisez les réserves (et leur nombre) formulées par l'assureur par rapport au cahier des charges (indiquez le nombre de pages du document joint).

- Précisez et joignez de façon complète les documents constitutifs de(s) la variante(s) proposée(s) par l'assureur (indiquez le nombre de pages des documents joints).

C) PRECISIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

1.	Libération de la dette : le courtier et la Société d'Assurances reconnaissent :	Sans objet
a.	que les primes payées par la Collectivité entre les mains d'un courtier libèrent la Collectivité de sa dette vis à vis de la Société d'assurances	OUI () NON ()
b.	que les indemnisations versées par la Société d'Assurances entre les mains du courtier ne libèrent la dette de la Société d'Assurances, qu'une fois les fonds encaissés par la Collectivité	OUI () NON ()
2.	Note de couverture :	
a.	Cette proposition vaut-elle note de couverture, si la Collectivité confirme son acceptation de l'offre à l'assureur ou à l'intermédiaire avant la date d'effet des garanties.	OUI (x) NON ()
b.	Délai de remise de la note de couverture à compter de la date de notification du marché	Délai de remise 48h00
c.	Veuillez indiquer les références du contrat si votre offre est retenue	<p>Contrat n°:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes : 134368 C • Commune de GENLIS : 29496 L • Commune de LONGCHAMP : 12049 X • SMICTOM : 141052/S
3.	Délai de remise du contrat définitif :	
a.	Acceptez-vous que la notification du présent marché vaille contrat d'assurance et partant que vous ne remettrez pas de contrat d'assurance définitif	OUI (x) NON ()
b.	Dans la négative, délai de remise du contrat d'assurance définitif conforme à l' <u>engagement de ce jour à compter de la notification</u>	Délai de remise :
c.	Alors que vous vous seriez engagé à ne pas remettre un contrat définitif (voir supra), acceptez-vous, si demande vous est faites de remettre aux services gestionnaires un duplicata conforme à l'offre remise ? Dans l'affirmative, sous quel délai :	OUI (x) NON () Délai de remise : 10 jours
4.	Pérennité du contrat (sauf en cas de non-paiement des primes ou de retrait d'agrément) – Abandon du droit de résiliation annuel.	
a.	Pendant combien de temps l'assureur accepte-t-il de ne pas modifier le contrat <u>sauf demande expresse</u> de la collectivité, y compris de ne pas majorer les taux de prime <u>unitaire</u> (hors variation de l'indice) ? En conséquence, l'assureur s'engage à ne pas résilier le contrat et ce notamment, par dérogation à la clause de résiliation annuelle, pendant	1 années
b.	soit jusqu'au	31/12/2024 .

Acte d'engagement – Dommages aux biens – Groupement de commandes de la

	<p><u>Précisions</u> : Si l'assureur s'engage à ne pas résilier le contrat pendant 3 ans, il retrouvera cette faculté à compter de la quatrième année. En conséquence, toute demande de modification contractuelle ou de résiliation adressée pendant la troisième année en respectant le délai de préavis, sera effective au plus tôt à la date d'échéance de la quatrième année d'assurance.</p>	Non
c.	NB : le cas échéant, une variante de prix peut être remise si un engagement supérieur à un an a une incidence tarifaire.	
5.	Délai de préavis de résiliation :	Non
a.	Pouvez-vous proposer un préavis de résiliation plus long que ce qui est demandé aux conditions particulières ?	
b.	Dans l'affirmative, précisez	mois.
c.	Veuillez alors confirmer le délai de préavis pour l'assuré	6 mois.
6.	Prolongation du contrat en cas de refus d'un avenant de modification contractuelle :	OUI (x) NON ()
a.	Le délai de 3 mois mentionné aux conditions particulières peut-il être majoré et sous quelles conditions ?	
b.	Dans l'affirmative, précisez Dans le cadre d'une mesure de retraitemen^t refusée par l'assuré, l'assureur accepte de prolonger la durée du contrat de 3 mois dans les conditions du retraitemen^t.	
7.	Avance (articles L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande : Une fois le contrat définitif régularisé, <u>la prime d'assurance est payable « à terme à échoir »</u> après présentation d'une quittance à chaque date d'échéance. Du fait du particularisme en assurances du paiement d'avance, le versement de l'avance définie aux articles L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique , peut dans certains cas poser des problèmes. L'assureur refuse-t-il le paiement de l'avance prévue aux articles L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique , sachant que le paiement d'avance des primes d'assurance prévu à l'article L113-3 du code des Assurances n'est pas considéré comme étant une avance ?	OUI (x) NON () Dans la négative, une garantie à première demande sera exigée.
8.	Clause Règlement Général de Protection des Données	
a.	L'assureur précise son texte « RGPD » qu'il appliquera, et fera appliquer à tout autre assureur, co-traitant et sous-traitant.	Voir Engagement de conformité joint
b.	L'intermédiaire précise son texte « RGPD » qu'il appliquera, et fera appliquer à tout autre intermédiaire, co-traitant et sous-traitant.	
9.	Coordonnées du médiateur	

Acte d'engagement – Dommages aux biens – Groupement de commandes de la

CC PD – Marché 2023-01 S²LO
9/21

a. De l'assureur (ou des médiateurs si multiplicité d'assureurs)	<p>En interne, diriger sa réclamation :</p> <p>Premier niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Marchés dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat - Direction Indemnisations dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre <p>Deuxième niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département juridique et conformité <p>Troisième niveau :</p> <p>Si la réclamation persiste, le sociétaire peut saisir le comité de conciliation amiable, Secrétariat Général, 20 rue d'Athènes, 75009 Paris</p>
b. De l'intermédiaire (ou des médiateurs si multiplicité d'intermédiaires)	

D) PRESTATIONS DE SERVICE ET PRECISIONS TECHNIQUES

1.	Un interlocuteur unique gestionnaire des dossiers sera-t-il nommé ? <ul style="list-style-type: none">• En production (gestion du contrat)• En sinistre• 	OUI () NON (x) OUI () NON ()
2.	Quel est le délai maximal pour nommer un expert, obtenir et transmettre son rapport : a) Nomination de l'expert b) Transmission de son rapport c) Quels sont les délais normaux de transmission du rapport par l'expert à l'assureur ?	48h sauf urgence dans la journée Variable Variable
3.	Quelles procédures peuvent être mises en œuvre dans les cas où il s'avère nécessaire d'intervenir AVANT le passage de l'expert (photo, constat d'huissier, biens endommagés conservés...).	
4.	Quelles sont vos procédures pour obtenir des Services de la collectivité, toutes les informations nécessaires pour éviter que ne soit opposée à l'assuré une déchéance de garantie ou une prescription ?	Relances régulières par Téléphone, Courrier, Mail
5.	Délai maximal de règlement des sinistres dans l'hypothèse où les services vous envoient avec diligence un dossier complet	48 heures à compter de la réception de la quittance de règlement regularisée
6.	Vous engagez-vous à adresser, chaque année, à la collectivité un état des statistiques triennales de sinistralité et à les commenter ?	OUI (X) NON ()
7.	Vous engagez-vous, chaque année, en collaboration avec les services, à apurer les provisions non justifiées ?	OUI (X) NON ()
8.	Formation (précisez si les prestations sont payantes) : a) Quelles démarches de prévention sécurisation, proposez-vous pour permettre une maîtrise de l'évolution de la sinistralité ? b) Quelles démarches de formation, veille juridique, information, prévention proposez-vous pour permettre une maîtrise de l'évolution de la sinistralité ? :	Voir Engagements de gestion et Prévention des risques du patrimoine Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale Catalogue de formation sur demande
9.	Les sinistres peuvent-ils être déclarés et suivis électroniquement (extranet...)	OUI (X) NON () Commentaires
10.	Les adjonctions et retraits de bâtiments peuvent-ils être gérés électroniquement (extranet)	OUI (X) NON ()
11.	Quels sont vos délais de réponse à une question posée par la collectivité ?	48h00
12.	Note synthétique de présentation du contrat : L'assureur s'engage à la notification du contrat à établir une note synthétique de présentation du contrat Si oui, Sous quel délai à compter de la notification du marché	OUI () NON (X) Commentaires

13.	Autres prestations proposées :	Aide rédaction document unique Guide de bonnes Pratiques Espace assuré : La vidéo de présentation du site est disponible sur http://vimeo.com/331415154
14.	L'assureur peut émettre un contrat séparé par entité juridique. Dans la négative, la gestion des dossiers ne sera pas centralisée et mutualisée. En conséquence l'attributaire décrit le processus proposé pour être en relation personnalisée avec chaque entité, tant pour la production que pour la gestion des sinistres.	Organisation proposée

Signature des pièces du marché d'assurance :

L'(es) assureur(s) autoris(ent) l'intermédiaire à signer pour leur compte le présent acte d'engagement et toutes pièces de la présente offre, sans que la collectivité, conformément aux usages de l'assurance, n'ait besoin d'exiger un pouvoir écrit. Cette reconnaissance de pouvoir de l'intermédiaire est formalisée par la simple remise des pièces administratives des assureurs exigée pour l'analyse des candidatures.

Fait le **28 septembre 2023**à **Niort****SIGNATURES ET CACHETS :**

Le ou les assureurs :	Le ou les intermédiaires :
	

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE

ACCEPTATION DE L'OFFRE

A compléter à l'issue de la consultation :

Formule retenue : se reporter à la note de couverture

Informations pour déposer des factures sur CHORUS

	CC PD	Funérarium de la CC PD	GENLIS
SIRET :	200 000 925 000 95	200 000 925 000 20	21210292500014
Raison sociale :	Cc DE LA PLAINE DIJONNAISE	Cc DE LA PLAINE DIJONNAISE Funérarium	VILLE DE GENLIS
Code service :	////	////	////
Libellé service :	////	////	////
Numéro du marché :	2023-011	2023-011	2023-011
N° d'engagement	////	////	////

	LONGCHAMP	SMICTOM
SIRET :	212 103 519 000 14	25210943400016
Raison sociale :	VILLE DE LONGCHAMP	SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE
Code service :	////	////
Libellé service :	////	////
Numéro du marché :	2023-011	2023-011
N° d'engagement	////	////

FAIT A

LE

LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE

NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A , le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant OU
ACTE SPECIAL**

MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE¹

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissemens ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

¹ Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

■ Nature des prestations sous-traitées :

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

■ Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

■ Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Acte d'engagement – Dommages aux biens – Groupement de commandes de la

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

■ Modalités de variation des prix :

■ Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

H - Conditions de paiement

■ Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

I. dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);

J. dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A , le

A

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le